

M_PENLIVR

« Pensions livrées sur titres »

Décembre 2014

Présentation

Le tableau M_PENLIVR recense, hors créances et dettes rattachées, les pensions livrées sur titres, définies à l'article 5 du règlement n° 89-07 modifié.

Contenu

Le tableau 1 concerne les opérations avec les résidents.

Le tableau 2 concerne les opérations avec les non-résidents EMUM.

Lignes

Les titres reçus en pension livrée sont présentés sous l'angle de l'opération de refinancement. Les montants enregistrés correspondent aux flux de trésorerie.

Les titres donnés en pension livrée sont présentés sous l'angle de l'opération de refinancement. Les montants enregistrés correspondent aux flux de trésorerie.

Colonnes

Les agents contreparties sont ventilés en douze catégories pour les résidents (établissements de crédit, OPC monétaires, clientèle financière hors OPC monétaires, OPC non monétaires, FCC, FCT et sociétés de titrisation, OCOIB, administrations centrales, administrations publiques, administrations publiques hors administrations centrales, sociétés non financières, sociétés d'assurance et fonds de pension, ménages et ISBLSM), douze pour les non-résidents (établissements de crédit et OPC monétaires confondus, sociétés d'assurance séparées).

Règles de remise

Établissements remettants

Les établissements de crédit (y compris les succursales d'établissements ayant leur siège dans un État de l'Espace économique européen (EEE)), les sociétés de financement, la Caisse de dépôts et consignations et les émetteurs de monnaie électronique assujettis à la remise d'informations à des fins de statistiques monétaires (i.e. remettants mensuels).

Territorialité

Le document concerne la zone d'activité France.

Monnaie

Document établi en euros pour leurs opérations en euros et document établi en contre-valeur euros pour leurs opérations en devises, toutes devises réunies.

Périodicité

Remise mensuelle.